Comment se rendre à la M.A.S. des Floralies
sur le site d'Aincourt du GHI du Vexin
(Parc de la Bucaille - 95510 Aincourt) :

En voiture :

- Autoroute A15 puis D14 direction Rouen. Sortie 20 Magny-en-Vexin puis D983 direction Mantes-la-Jolie, village d'Aincourt, au fond du village.
- Autoroute A13 sortie 11 à Mantes, puis D983 direction Beauvais, village d'Aincourt, au fond du village.

Coordonnées GPS : N 49,07943° E 1,76000°

En transports en commun :

- Depuis les gares de Pontoise, Cergy préfecture, Cergy-le-Haut, Cergy Saint-Christophe : ligne 95-04, en direction de Bray-et-Lû, arrêt Magny-en-Vexin gare routière, puis bus 95-44, arrêt Aincourt, centre hospitalier.
- Depuis la gare de Mantes-la-Jolie : ligne 95-11, arrêt Aincourt, centre hospitalier.

Co 88/V13/27.05.21

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin
Adresse postale : BP 50039 - 95420 Magny-en-Vexin
Tél. : 01 34 79 44 44 - www.ght-novo.fr/ghi-vexin
Site d'Aincourt : parc de la Bucaille, 95510 Aincourt
Groupement Hospitalier de Territoire Nord Ouest Vexin Val-d'Oise

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

Maison d'Accueil Spécialisée Les Floralies

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin Site d'Aincourt

Médecin Coordonnateur : Dr Catherine DIARD
Médecin Référent : Dr Bouchaïb AMANE
Tél. secrétariat : 01 34 79 43 87
Fax : 01 34 79 43 52
secretariat-mas.aincourt@ght-novo.fr

LES FLORALIES

La Maison d'Accueil Spécialisée « Les Floralies » est une structure médico-sociale du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin, située sur le site d'Aincourt (95510), dans un grand parc boisé et fleuri de plus de 70 hectares. D'une architecture récente (2005), le bâtiment de plain pied associe sur une surface d'environ 2600 m² quatre unités (Magnolias, Lys, Myosotis et Jasmin) de 10 lits chacune, s'articulant autour d'un axe central (infirmerie, bureau médical, administratifs, animateur). Chaque unité dispose d'une terrasse et d'une salle de séjour. On trouve aussi des salles de kinésithérapie, d'ergothérapie, d'informatique, de cuisine, communes à toutes les unités. Des professeurs proposent des Activités Physiques Adaptées (APA).

Qu'est-ce qu'une Maison d'Accueil Spécialisée ?

Une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est une structure d'hébergement pour personnes handicapées de plus de 18 ans, dans l'incapacité de réaliser seules les gestes de la vie quotidienne (s'habiller, se laver…) et nécessitant une surveillance médicale et des soins constants.

L'hébergement se fait selon les places disponibles et dans certaines conditions. La MAS Les Floralies est spécialisée dans l'accueil de personnes cérébrolésées.

Les modes d'admission

Les démarches peuvent être effectuées par le médecin, l'équipe sociale, le résident, son tuteur ou les aidants entourant le futur résident. Elles comprennent :

- la notification d'une orientation en MAS accordée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH),
- la détermination d'un taux d'invalidité supérieur à 80% par ce même organisme,
- le dépôt d'un dossier, une visite d'évaluation et un séjour d'essai de 2 à 4 semaines.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) prend en charge la globalité des

frais de séjour. En l'absence de mutuelle, seul le montant du forfait journalier reste à la charge du résident.

Les règles de vie

Lors de son entrée, chaque résident se voit remis un contrat de séjour à signer, ainsi que le règlement de fonctionnement de la MAS. Si le résident ne souhaite pas signer le contrat de séjour, un document individuel de prise en charge peut lui être proposé.

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est constitué. Ses membres formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne (hébergement, restauration), les activités, l'animation sociale et culturelle, les services thérapeutiques et les projets de travaux et d'équipement. Le CVS se réunit tous les quatre mois. Il est composé de la direction, de professionnels et de représentants des résidents, de leurs mandataires de justice et de leurs familles. Pour plus d'informations, contacter le service de la relation aux usagers au 01 34 79 44 81.

Un Projet de Vie Individualisée (PVI) est élaboré avec chaque résident individuellement. Il permet de faire le bilan de sa situation, de définir ses attentes pour mieux y répondre selon les possibilités de l'établissement. C'est un projet régulièrement actualisé qui offre à chacun la possibilité d'améliorer son quotidien en conciliant le fonctionnement de l'institution avec son mode de vie souhaité.

Cadre de santé :
Fatima DE SOUSA
Tel : 01 34 79 44 89
fatima.desousa@ght-novo.fr

Psychologue :
Marion SAULNIER
Tél : 01 84 12 20 73
marion.saulnier@ght-novo.fr

Assistante sociale :
Isabelle MOURAGNON
Tél : 01 34 79 44 31
isabelle.mouragnon@ght-novo.fr

Secrétariat :
Maribel HUESO
Tel : 01 34 79 43 87
Fax : 01 34 79 43 52
mariebel.hueso@ght-novo.fr